

En Outre-mer : relever les défis sociaux

*Pour le développement,
la domiciliation du pouvoir
est une question de
justice, de respect, et
d'efficacité*

DOMINIQUE BESSON-SOUBOU, JEAN-LOUIS LE MOING

« Singularité de notre
“situation dans le monde”
qui ne se confond avec nulle
autre. Singularité de nos
problèmes qui ne se
ramènent à nul autre
problème.
Singularité de notre histoire
coupée de terribles avatars
qui n'appartiennent qu'à
elle. Singularité de notre
culture que nous voulons
vivre de manière de plus en
plus réelle. »

Aimé CESAIRE
Lettre à Maurice THOREZ –
24 octobre 1956

Les départements d'outre-mer, les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les collectivités d'outre-mer, les COM (Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon, Polynésie, Calédonie, Wallis et Futuna), connaissent des situations sociales et économiques fondamentalement différentes de celles de la France hexagonale. En outre, ces situations ne sont pas similaires d'une entité à l'autre. Par exemple : un taux de pauvreté de 42 % à La Réunion ; 26 % de chômeurs à Mayotte ; un tiers de jeunes sans diplôme en Guyane ; la Guadeloupe et la Martinique sont « en voie d'extinction démographique ». Toutes ces entités subissent un coût de la vie supérieur à la moyenne nationale : plus 34 % en Calédonie ; plus 26 % en Polynésie. Les problématiques se cumulent sur presque tous les territoires.

Face à l'absence de perspectives d'avenir, les populations se sont mobilisées massivement : régulièrement éclatent des mouvements sociaux, comme celui de 2009, aux Antilles, en Guyane, à La Réunion. C'est la lutte contre « la

pwofitasyon », conte les discriminations, contre les dépossessions dont elles sont victimes depuis des décennies.

Aujourd'hui, l'heure est au changement de paradigme. Les vieux schémas (notamment économique), applicables aux outre-mer ont cessé de produire leurs effets positifs. C'est donc une nouvelle dynamique économique qu'il faut enclencher, pour mettre fin à l'apartheid social qui prévaut dans ces territoires, pour tenter d'éviter l'explosion ou l'implosion sociale, et le délitement de la société.

Le constat est partagé par tous : le statut politique des DOM, issu de la loi dite de départementalisation de 1946, a certes généré des progrès (chèrement acquis par les luttes des populations, parfois même au prix du sang). Mais ce mode de développement, qui leur a été imposé, est aujourd'hui à bout de souffle. Il est donc indispensable de le remettre en cause.

Ainsi, il convient de dépasser la situation de dépendance dans laquelle ils ont été placés. L'outre-mer a un besoin urgent d'outils nouveaux de développement. À ce titre, une action sociale énergique et des investissements importants sont à mettre en place rapidement. Il s'agit de passer d'une logique de transfert (notamment économiques), à une logique de développement valorisant les atouts propres de chaque territoire.

C'est notamment le cas dans le domaine agricole, agroalimentaire voire industriel. Cela contribuerait à faire baisser le coût de la vie. En outre, la diversification des sources d'approvisionnement, dans les bassins géographiques de ces territoires, compléterait la démarche. D'où la nécessité de donner aux outre-mer, la possibilité de nouer des accords économiques, commerciaux avec les pays de leur environnement proche.

La fiscalité doit également être revue et il est nécessaire de créer de nouveaux outils financiers impliquant l'épargne locale, et les fonds publics (nationaux ou européens).

En clair, il s'agit de procéder à la décolonisation économique des outre-mer. **Décolonisation économique mais aussi culturelle.**

« Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un

destin commun ». Cette phrase figurant dans le préambule de l'accord de Nouméa, résume l'état d'esprit de l'ensemble des outre-mer.

Car il faut travailler à la reconnaissance, à la transmission et à la valorisation de l'histoire – des histoires – et des identités des populations d'outre-mer, et extirper les relents colonialistes et les discriminations raciales qui perdurent.

Cette reconnaissance de l'ensemble des valeurs culturelles des populations issues de l'esclavage est l'un des éléments de la dynamique populaire, de la prise en main de son destin par le peuple lui-même. Comme le disait Jean-Marie TJIBAOU : « La non-reconnaissance qui crée l'insignifiance et l'absence de dialogue culturel ne peut amener qu'au suicide ou à la révolte ».

Les communistes proposent de faire évoluer les institutions, pour permettre aux Ultramarins de formuler et de mettre en œuvre eux-mêmes leurs projets de développement. Aucun modèle ne peut prévaloir en ce domaine.

Le PCF doit s'impliquer dans ce processus de décolonisation, qu'elle soit celle de la société, celle de la culture (ou plus exactement des cultures), des mentalités, et bien évidemment, de l'économie.

Si l'émancipation des travailleurs ne peut venir que des travailleurs eux-mêmes, l'émancipation des outre-mer ne peut également provenir que des outre-mer.

Nous voulons appliquer aux outre-mer les principes que nous défendons par ailleurs : octroyer à celles et ceux qui y produisent les richesses, le droit et le pouvoir de décider de leur devenir et de l'utilisation effective de tous les financements nécessaires ; appliquer une réelle démocratie en poursuivant une décentralisation de proximité, au plus près des citoyens.

Car, comme le disait Paul VERGES : « *En ce XXI^e siècle, le problème qui se pose, c'est celui d'obtenir un respect des populations que l'on a colonisées. Il ne pourra y avoir d'harmonie que lorsque l'ex colonisateur se sera débarrassé des séquelles héritées de la période de la colonisation* ».

Les outre-mer aujourd'hui veulent se donner des perspectives crédibles de développement. Le PCF veut accompagner cette volonté. ★